

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ZOFF

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2015/830

Revision No. 3.2

Date d'impression 29/01/2019

Date de création 02/02/2015

Date de révision 21/01/2019

## SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

### 1.1. Identification du produit

Nom du produit ZOFF  
Code du produit 11000731V2 (CLP)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation recommandée

Nettoyant de graffiti.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.  
10 place Fulgence Bienvenue  
77600 Bussy Saint Georges  
Tél: 01.64.44.51.60  
Adresse e-mail fratech@nch.com  
Site internet www.ncheurope.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Aérosols: Catégorie 1  
Irritation cutanée: Catégorie 2  
Irritation oculaire: Catégorie 2  
H222 - Aérosol extrêmement inflammable  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement Danger

#### Mentions de danger

H222 - Aérosol extrêmement inflammable  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

#### Conseils de prudence

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition  
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage  
P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures dépassant 50 °C.  
P260 - Ne pas respirer les brouillards/aérosols.  
Tenir hors de portée des enfants.  
A usage professionnel.

### 2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC

1907/2006.

**SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges**

Chemical Name	No.-CAS	EC N°.	EU - REACH reg number	Weight-%	EU - GHS/CLP	Notes
XYLÈNE	1330-20-7	215-535-7	01-2119539452-40	25 - < 50	Acute Tox. 4 (H312) Skin Irrit. 2 (H315)  Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H332) Asp. Tox. 1 (H304) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 3 (H412)	
DIMETHYL ETHER	115-10-6	204-065-8	01-2119472128-37	25 - < 50	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	
ETHYLBENZENE	100-41-4	202-849-4	01-2119539452-40	1 - < 3	Acute Tox. 4 (H332) Asp. Tox. 1 (H304) Flam. Liq. 2 (H225) STOT RE 2 (H373)	P
SODIUM PETROLEUM SULPHONATE	68608-26-4	271-781-5	01-2119527859-22	1 - < 3	Eye Irrit. 2 (H319)	
ALCOHOLS C9-11 ETHOXYLATED (12EO)	68439-46-3	614-482-0	-	1 - < 3	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)	

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

**EU notes**

Note P - La classification comme cancérigène ou mutagène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0.1% w/w benzène

CAS 1330-20-7 (>95%) & CAS 100-41-4(<5%) = EUVCB Reach Registration Number 01-2119486136-34 CAS 90989-38-1

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**Conseils généraux

Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin.

Inhalation

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'exposition à de fortes concentrations d'aérosols, aller à l'air libre.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Contact avec la peau

Un contact prolongé peut dessécher la peau et provoquer une irritation telles que rougeurs ou démangeaisons.

Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

Container sous pression. Extrêmement inflammable. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection. Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau pour éviter l'explosion.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Voir section 8. Enlever toute source d'ignition. Ventiler la zone. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. En raison de la nature de l'emballage aérosol, un déversement important est peu probable. Pour un petit déversement, porter des vêtements protecteurs appropriés, ventiler la zone, absorber avec un matériau inerte et transférer tout le matériel dans un récipient étiqueté en vue de son élimination. Faites attention, les déversements peuvent être glissants.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Insoluble dans l'eau et flotte à la surface.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section. Enlever toute source d'ignition.

Méthodes de nettoyage

Pour les résidus non volatils : Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir sections 7, 8 et 13.

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Assurer une ventilation adéquate.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Stocker conformément à la réglementation locale. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible.

**SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Pour les substances.

Chemical Name	Union Européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Belgique
XYLÈNE		STEL: 100 ppm STEL: 441 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m <sup>3</sup>	AGW: 100ppm AGW: 440mg/m <sup>3</sup>	100 ppm STEL; 442 mg/m <sup>3</sup> STEL

		TWA: 50 ppm TWA: 220 mg/m <sup>3</sup> Skin	1000 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1500 mg/m <sup>3</sup> Skin	Peak: 200ppm Peak: 880mg/m <sup>3</sup> TWA: 100ppm TWA: 440mg/m <sup>3</sup> Skin BGW: 1.5mg/L BGW: 2000mg/L	50 ppm TWA; 221 mg/m <sup>3</sup> TWA
DIMETHYL ETHER		STEL: 500 ppm STEL: 958 mg/m <sup>3</sup> TWA: 400 ppm TWA: 766 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m <sup>3</sup>	AGW: 1000ppm AGW: 1900mg/m <sup>3</sup> Peak: 8000ppm Peak: 15200mg/m <sup>3</sup> TWA: 1000ppm TWA: 1900mg/m <sup>3</sup>	1000 ppm TWA; 1920 mg/m <sup>3</sup> TWA
ETHYLBENZENE		STEL: 125 ppm STEL: 552 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm TWA: 441 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 20 ppm TWA: 88.4 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1500 mg/m <sup>3</sup> Skin	AGW: 20ppm AGW: 88mg/m <sup>3</sup> Peak: 40ppm Peak: 176mg/m <sup>3</sup> TWA: 20ppm TWA: 88mg/m <sup>3</sup> Skin BGW: 300mg/g	125 ppm STEL; 551 mg/m <sup>3</sup> STEL 100 ppm TWA; 442 mg/m <sup>3</sup> TWA

Chemical Name	Autriche	Suisse	Romania
XYLÈNE	Skin STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m <sup>3</sup>	Skin STEL: 200 ppm STEL: 870 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup>	100ppm STEL 442mg/m <sup>3</sup> STEL 50ppm TWA 221mg/m <sup>3</sup> TWA
DIMETHYL ETHER	STEL: 2000 ppm STEL: 3820 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1000 ppm TWA: 1910 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm TWA: 1910 mg/m <sup>3</sup>	1000ppm TWA 1920mg/m <sup>3</sup> TWA
ETHYLBENZENE	Skin STEL: 200 ppm STEL: 880 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm TWA: 440 mg/m <sup>3</sup>	Skin STEL: 50 ppm STEL: 220 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm TWA: 220 mg/m <sup>3</sup>	200ppm STEL 884mg/m <sup>3</sup> STEL 100ppm TWA 442mg/m <sup>3</sup> TWA

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) conformément à la directive 89/686/EEC.

### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Conforme à EN 14387 ( vapeurs organiques).

### Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle). Caoutchouc fluoré. Alcool de polyvinyle. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

### Protection des yeux

Lunettes de sécurité si la méthode d'utilisation peut entraîner un contact oculaire. Approuvé selon EN 166.

### Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

<b>Aspect</b>	Blanc Mousse	<b>Densité</b>	0,84
<b>État physique</b>	Liquide	<b>Solubilité</b>	Soluble dans l'eau
<b>Odeur</b>	Solvant	<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	9	<b>Viscosité</b>	Non visqueux
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Pas d'information disponible.		

<b>Point d'éclair</b>	< 0 °C	<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.	<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limites d'inflammation dans l'air en %</b>	Pas d'information disponible.	<b>VOC Content (%)</b>	68.2 %
<b>Vapor Pressure</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.		

**9.2. Autres informations**

Pas d'autre information disponible

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

**10.5. Matières incompatibles**

Oxydants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Chemical Name	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
XYLÈNE	= 3500 mg/kg ( Rat )	< 2000 mg/kg ( Rabbit )	= 29.08 mg/L ( Rat ) 4 h
DIMETHYL ETHER			= 308.5 mg/L ( Rat ) 4 h
ETHYLBENZENE	= 4820 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	= 17.2 mg/L ( Rat ) 4 h
ALCOHOLS C9-11 ETHOXYLATED (12EO)	= 1378 mg/kg ( Rat )	> 2 g/kg ( Rabbit )	

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec la peau

Un contact prolongé peut dessécher la peau et provoquer une irritation telles que rougeurs ou démangeaisons.

Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérigène connue.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

**Effets écotoxicologiques**

Contient une/des substance(s) connue((s) dangereux(es) pour l'environnement aquatique.

Chemical Name	Toxicité pour les poissons	Daphnie	Toxicité pour les algues
XYLÈNE	LC50 30.26-40.75 mg/L Poecilia reticulata 96 h LC50 = 13.4 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 19 mg/L Lepomis macrochirus	3.82: 48 h water flea mg/L EC50 0.6: 48 h Gammarus lacustris mg/L LC50	EC50 = 11 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h

	96 h LC50 = 780 mg/L <i>Cyprinus carpio</i> 96 h		
ETHYLBENZENE	LC50 11.0-18.0 mg/L <i>Oncorhynchus mykiss</i> 96 h LC50 7.55-11 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96 h LC50 9.1-15.6 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96 h LC50 = 32 mg/L <i>Lepomis macrochirus</i> 96 h LC50 = 4.2 mg/L <i>Oncorhynchus mykiss</i> 96 h LC50 = 9.6 mg/L <i>Poecilia reticulata</i> 96 h	1.8 - 2.4: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50	EC50 = 11 mg/L <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> 72 h EC50 = 4.6 mg/L <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> 72 h EC50 > 438 mg/L <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> 96 h EC50 2.6 - 11.3 mg/L <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> 72 h EC50 1.7 - 7.6 mg/L <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> 96 h

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les propriétés éco toxicologiques sont propres à une substance: bioaccumulation, persistance et dégradabilité. L'information est donnée pour la/les substance (s) du mélange.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable due à la haute volatilité du produit. Information sur les composants ci-dessous.

Chemical Name	log Pow
XYLÈNE	3.15
DIMETHYL ETHER	-0.18
ETHYLBENZENE	3.118

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau. Ce mélange est volatile et s'évaporerait rapidement dans l'air si mise à l'air libre.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

#### Emballages contaminés

Vider les restes. Les emballages vides doivent être recyclés, retraités ou détruits. Recycler selon la législation en vigueur. Pour les emballages vides - ne pas souder, braser ou meuler etc.. Ne pas exposer à la chaleur, aux flammes, étincelles ou source d'ignition. Ne pas percer ou brûler même après usage.

#### N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

16 05 04 Gaz en récipient à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

#### Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1, 14.2, 14.3, 14.4.

IMDG/IMO

UN Number	UN1950
UN proper shipping name	Aerosols, Flammable
Classe de danger	2.1
No EMS	F-D, S-U

ADR / RID

N° ONU	UN1950
Classe de danger	2.1
Code de classification	5F
Quantité limitée	1 L
Catégorie (Code tunnel)	2 (D)

IATA/ICAO

N° ONU	UN1950
Classe de danger	2.1
Code ERG	10P

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's.

**Informations complémentaires**

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

Code l'environnement - Installations Classées : Applicable selon les quantités Tableaux des maladies professionnelles :

Chemical Name	RG
XYLÈNE	RG 4bis, RG 84 RG 9 RG 5, RG 14, RG 15, RG 15bis, RG 20bis RG 84
DIMETHYL ETHER	RG 84
ETHYLBENZÈNE	RG 84 RG 9

Classification WGK

Classe risque aquatique (WGK allemand): WGK 2 (présente un danger pour l'eau), Classification selon AwSV-Verordnung

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

**SECTION 16. AUTRES DONNÉES****Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3**

H220 - Gaz extrêmement inflammable. H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H302 - Nocif en cas d'ingestion. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 - Nocif par contact cutané. H315 - Provoque une irritation cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H332 - Nocif par inhalation.

**Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:**

Sur la base des résultats d'essais. H222 - Aérosol extrêmement inflammable. H226 - Liquide et vapeurs inflammables. Méthode de calcul. H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

**Préparé par** Austen Pimm

**Date de création** 02/02/2015

**Date de révision** 21/01/2019

**Revision summary**

SDS mise-à-jour Sections de la FdS mise-à-jour 2 15 3 16

**Abréviations**

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

**Information supplémentaire**

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

**Clause de non-responsabilité**

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exacts au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**